Séjour dans la Nièvre « Péniche »

Du 15 au 20 août 2011

Enfants de CE1 et CE2 (année en cours)

Le service Enfance et Enseignement propose cet été la mise en place de 2 séjours Enfance à dominante plein air et découverte de l'environnement.

1/ Séjour « Péniche» dans la Nièvre :

Nous proposons de renouveler l'expérience de l'été 2010, séjour dédié à la plaisance sur le canal du Nivernais, au cœur de la Bourgogne.

L'hébergement s'effectue sur des bateaux à vivre, adaptés à l'accueil de groupe et déclaré, agréé auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports du département.

Ils offrent une cuisine équipée, des sanitaires, des matériels de couchage pour 10 à 12 personnes en cabine de 2 à 4, un grand séjour et un toit contenant un important matériel d'activités.

Le transport est prévu en car et encadré par deux animateurs et un directeur.

La limitation volontaire du temps de navigation de 3 heures journalières permet d'envisager la pratique de nombreuses activités dont les suivantes :

- Initiation au pilotage et matelotage des péniches sous l'oeil attentif du pilote
- Pratique du Kayac en eau plate, le vélo en suivant les itinéraires, ouvrir et fermer les écluses
- Découverte de l'environnement par la faune, la flore, le moulage d'empreintes, la pêche...
- Observation des étoiles et quelques astres grâce aux télescopes et des feux de camps organisés en fonction des lieux aménagés à cet effet
- Participation aux activités sportives (badminton, pétanque, ...)

Ces voyages ont pour but de découvrir la vie en pleine nature, celle du canal, la vie de groupe à travers une croisière appuyée sur des activités de plein air, scientifiques et culturelles.

Les préparations des repas et l'entretien quotidien des lieux de vie seront pris en charge par les enfants qui s'organiseront à leur arrivée.

- <u>Dates</u>: du lundi 15 au samedi 20 Aout 2011 (soit 6 jours et 5 nuits)
- Public : enfants scolarisés en CE1 et CE2 en 2010/2011
- Nombre de places : 14 places + 2 animateurs et 1 directeur
- Lieu : Nièvre circuit sur le canal du nivernais
- <u>Transport</u>: car
- <u>Hébergement</u>: gestion libre sur les péniches
- Prix coûtant : 383.13 €
 Prix global : 6130.00 €
- <u>Prix de vente</u> : selon la grille tarifaire ci-jointe

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur l'imputation de la Carte «Imagine» et le paiement monétique sur la base d'une tarification au quotient familial.

Règlement

<u>Article 1</u>: Chaque participant s'engage à respecter le règlement ci-dessous.

<u>Article 2</u>: L'enfant ne peut participer au séjour qu'une fois son dossier d'inscription complet et le solde du compte Maélis de la famille créditeur.

Article 3: La participation financière demandée aux familles est déterminée par le quotient familial des foyers. Pour tous les séjours, un versement de 50% du prix du séjour devra être acquitté lors de l'inscription (les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public). Le séjour devra être entièrement réglé huit jours avant la date du départ sous peine d'annulation.

<u>Article 4:</u> Seul un désistement justifié par un certificat médical permettra le remboursement du séjour. Un montant de 40 euros restera acquis pour les frais de dossier.

<u>Article 5:</u> La commune de Serris se réserve le droit d'annuler le séjour dans le cas ou le nombre de participants serait inférieur à 50% de l'effectif maximal. Dans ce cas, la commune reversera aux familles la totalité des sommes versées.

<u>Article 6</u>: Tout enfant se doit de respecter les lieux et le matériel qui lui seront mis à disposition.

Un comportement respectueux est indispensable envers le personnel éducatif et les enfants participant aux activités.

Article 7: Un enfant ne respectant pas l'article 6 pourra être exclu du séjour. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une facturation aux familles.

<u>Article 8</u>: Une ou plusieurs tenues de sport appropriées sont indispensables pour la pratique des activités proposées (voir liste).

Article 9: La mairie de Serris décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels de valeur (bijoux, montre, etc...).

Il est interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures.



Séjour dans la Nièvre « Péniche »

Du 15 au 20 août 2011

CE1 et CE2 (année en cours)

Fiche d'inscription

Dossier a déposer complet au service Maëlis les samedis 21 et 28 mai.

Ľ	Ε	Ν	E	A	N	ΙT
---	---	---	---	---	---	----

Nom:Prénom:
Date de naissance :
<u>LE RESPONSABLE</u>
Nom :
Prénom :
Adresse :
Courriel :
Père(travail)
Mère(travail)

<u>Pièces à fournir</u> :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive de moins de 3 mois (sauf si l'enfant est déjà inscrit à Planète Sport).
- Avis imposition 2010.
- Il est fortement conseillé d'avoir le brevet de 25m natation (photocopie).
- Copie du carnet de vaccination à jour

Fiche sanitaire

• Je soussigné(e) Groupe sanguin: autorise M (Mme) Allergies connues: à prendre en charge mon enfant au retour du séiour à l'hôtel de ville de Serris Numéro de Sécurité Sociale : Asthme: non 🔲 • Je soussigné(e)..... oui 🗖 non Repas sans viande de porc: autorise mon enfant..... à être photographié ou filmé. Oui non Vaccin antitétanique : oui non La photographie ou le film pourra être utilisé pour Date du dernier vaccin : l'information locale (expositions, site internet de la mairie, Serrissien ...). Veuillez nous informer de toute situation particulière concernant la santé de votre enfant, si nécessaire : • Je soussigné(e) autorise mon enfant • J'atteste sur l'honneur que mon enfant possède une À lui administrer un paracétamol en cas de fièvre ou de assurance pour les activités extra-scolaires. maux de tête : • J'autorise le personnel d'encadrement à faire soigner mon enfant e Oui 🔲 médicale urgente.

Signature du responsable légal :

Autorisations parentales

Fait à le

Signature du responsable légal :